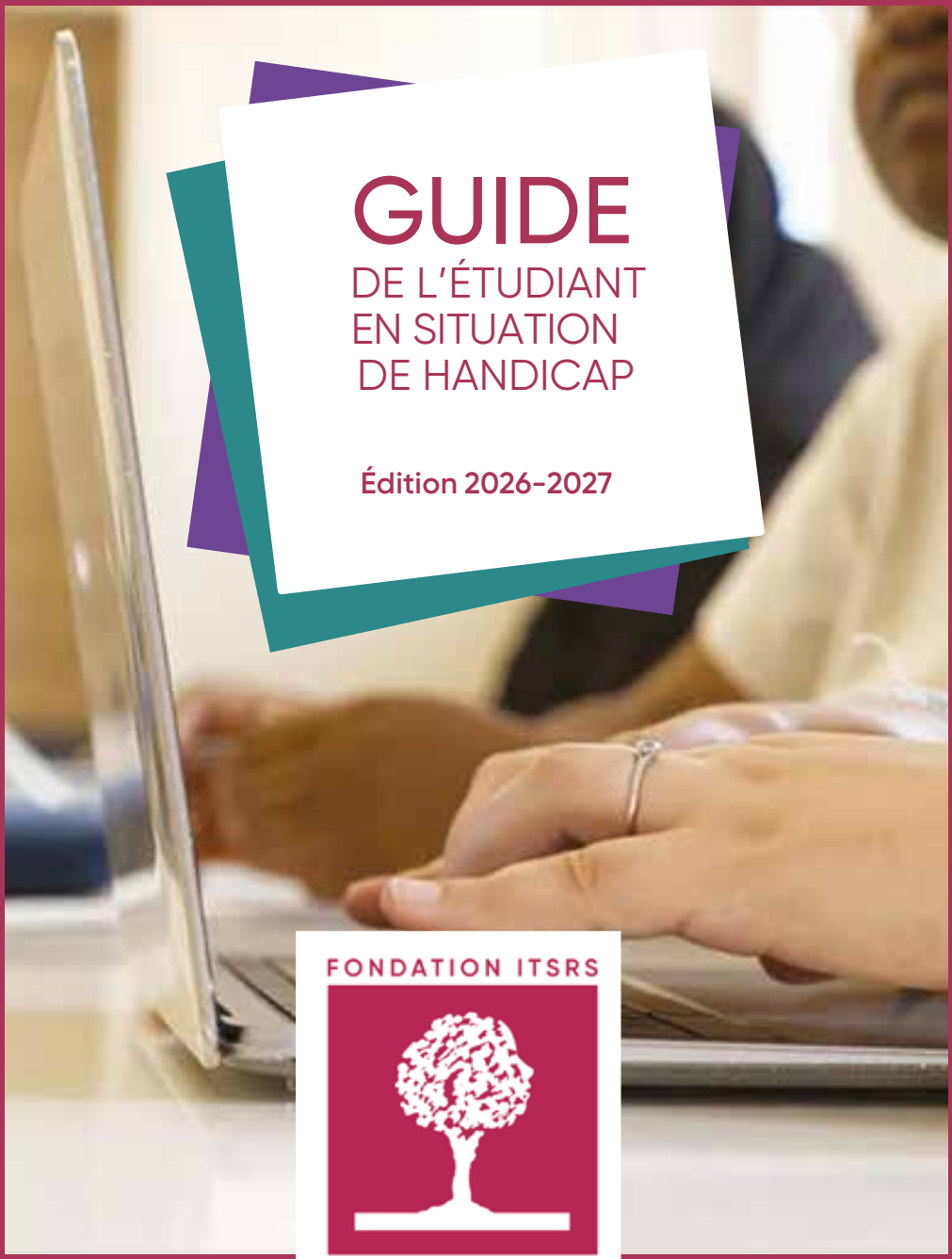


GUIDE
DE L'ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP

Édition 2026-2027

FONDATION ITSRS

IRTS ÎLE-DE-FRANCE
MONTROUGE
NEUILLY-SUR-MARNE
MEAUX

Sommaire

3 Quels sont mes droits et les aides qui existent ?

6 La référence handicap étudiant à l'IRTS IDF Montrouge Neuilly-sur-Marne Meaux

10 La pré-formation OASISS Handicap à l'IRTS

14 Quelques associations

Ce guide a été rédigé par **le Pôle IDH.**

Introduction

Chères étudiantes, chers étudiants,

Si vous lisez cette plaquette, c'est sans doute que vous vous sentez concerné, pour vous-même ou pour un proche, par la possibilité de suivre des études tout en étant en situation de handicap.

Nous tenons tout d'abord à vous dire que nous sommes très heureux d'accueillir chaque étudiant avec toutes ses richesses et toutes ses différences. Nos différences, quelles qu'elles soient et l'acceptation de nos limites constituent une immense richesse en tant que travailleur social. Et nous sommes soucieux, que ces différences donnent lieu à la reconnaissance officielle d'un handicap ou non, ne soient pas un obstacle à la poursuite de vos études.

C'est dans cette optique qu'a été conçu ce guide afin de vous donner un aperçu des possibilités qui existent pour vous, lorsque vous êtes étudiants en situation de handicap. Vous y trouverez des informations concernant vos droits, les aides qui existent, mais également l'accompagnement à l'IRTS, les démarches à suivre afin que des aménagements puissent être mis en place en fonction de votre situation.

QUELS SONT MES DROITS ET LES AIDES QUI EXISTENT ?

AIDES FINANCIÈRES

Les allocations de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

L'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)

Pour avoir droit à l'AEEH, il faut avoir moins de 20 ans, être à la charge du ou des parents et avoir un taux d'incapacité entre 50 et 80%.

L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

Pour l'AAH, il faut avoir plus de 20 ans (ou moins si vous n'êtes plus à charge des parents) et avoir un taux d'incapacité de 50% ou plus.

Les Prestations de Compensation du Handicap (PCH)

Les PCH sont des aides personnalisées pour vous permettre de couvrir les surcoûts liés à votre handicap dans la vie quotidienne (financer une aide à domicile, bénéficier d'une aide technique, aménager un véhicule ou un logement, par exemple).

Les bourses réservées aux étudiants en situation de handicap

Ces bourses peuvent se cumuler à la bourse sur critères sociaux.

Bourse Handinamique

Elle permet de compenser les surcoûts liés à votre situation, par exemple pour un logement pour personne à mobilité réduite, pour vous déplacer, pour couvrir les coûts en lien avec les études (logiciel, imprimante en braille, interprète en langue des signes, etc.). Elle s'élève à maximum 3 000 € et lors de la demande il ne faut pas oublier de joindre les devis.

Aide de la Fondation Giveka

C'est une aide s'élevant à 5 000 € réservée aux étudiants de nationalité française ou suisse en difficulté financière. Elle est renouvelable plusieurs fois. La demande est à faire au CROUS avant le 30 novembre.

LE LOGEMENT : Le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)

Les étudiants en situation de handicap peuvent avoir accès à des résidences universitaires. Pour cela, il faudra constituer un Dossier Social Etudiant (DSE) avant le 15 mai sur :

messervices.etudiant.gouv.fr

Vous aurez alors rendez-vous avec une assistante sociale afin d'évaluer vos besoins et votre demande.

LES STAGES

Sur votre lieu de stage, vous pouvez bénéficier d'un aménagement de votre poste de travail et d'aides en fonction de vote situation. Les adaptations relèvent du droit du travail, il vous faudra donc une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Toutefois, les personnes en situation de handicap disposant d'une convention de stage et bénéficiant de la PCH (prestation de compensation du handicap), de l'AEEH (allocationd'éducation de l'enfant handicapé) bénéficient également d'office de la RQTH, mais seulement pendant la durée du stage. N'hésitez pas à vous mettre en lien avec votre référent handicap afin de voir ce qui peut être mis en place.

LA RÉFÉRENCE HANDICAP ÉTUDIANT À L'IRTS IDF MONTROUGE NEUILLY-SUR-MARNE MEAUX

MISSION DE RÉFÉRENT HANDICAP ÉTUDIANT À L'IRTS

Dès septembre 2021, sur chaque site de formation, une référente handicap étudiant a été mise à la disposition des étudiants et étudiantes en situation de handicap s'ils le souhaitent pour les accompagner, les informer et les conseiller tout au long de leurs formations ainsi que pour garantir la mise en place des aménagements prévus lors des examens.
La référente handicap assure le suivi des étudiants avec des besoins spécifiques afin qu'ils puissent poursuivre leur cursus avec sérénité.

LE RÔLE DU RÉFÉRENT HANDICAP ÉTUDIANT

La fonction de référent handicap a été créée en 2008, à la suite de la signature de la charte des grandes écoles, FAC/handicap – avec l'adoption de la loi du 11 février 2005, les établissements d'enseignement supérieur se voient chargés d'inscrire et de former au même titre que les autres étudiants celles et ceux en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant.

Tout étudiant en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de santé, quelle qu'en soit la nature – motrice, psychique, sensorielle, maladie invalidante... et quelle qu'en soit la durée, peut bénéficier, s'il le souhaite, des services d'un référent ou des services des étudiants en situation de handicap.

Selon la situation du handicap, différents aménagements peuvent être envisagés. Les aides pédagogiques peuvent être humaines, matérielles ou d'adaptation. Par exemple, les étudiants peuvent avoir un temps supplémentaire pour les examens, le prêt d'un ordinateur lors des examens, une autorisation à utiliser son matériel médical, droit à un ou une secrétaire d'examen, une autorisation de sortie dès la première heure d'examen, etc.

Nous travaillons également à ajuster nos méthodes pédagogiques pour faciliter l'appropriation par tous de nos contenus de formation. Le regard des référents handicaps, porteurs de la parole des étudiants handicapés, est précieux pour permettre à l'ensemble des formateurs de se questionner dans ce sens.

LES MISSIONS DU RÉFÉRENT HANDICAP

* **Accueillir, conseiller et accompagner** les étudiants en situation de handicap dans la poursuite de leurs études supérieures – mise en place d'aménagements
* Les **informer** sur leurs droits
* **Mettre en oeuvre** les procédures et mesure destinées à optimiser leur autonomie, à faciliter leur intégration et garantir l'accessibilité des savoirs
* **Organiser et suivre** la mise en place des aménagements d'études identifiés par le corps médical en liaison avec les formations
* **Suivre** avec les services compétents, les mesures visant à améliorer l'accessibilité des bâtiments

LES ÉTAPES POUR LES FORMATIONS DE NIVEAUX 3, 4, 5, 6 (SAUF LICENCE)

Ces étapes portent sur les formations suivantes : **Accompagnant Éducatif et Social (AES), Moniteur d'Atelier (MA), Moniteur Éducateur (ME), Conseiller en Économie Sociale et Familiale (CESF), les apprentis Éducateurs Spécialisés (ES).**
Il sera demandé aux étudiants le document rempli par la MPDH et de rencontrer l'un des médecins agrées afin de déterminer les aménagements et dispositions à mettre en place en lien avec Marine Mauduit, référente handicap étudiant à l'IRTS - site de Montrouge & Sandrine Dias, référente handicap étudiant à l'IRTS - site de Neuilly-sur-Marne.
Les assistantes pédagogiques et les responsables seront informés des modalités à mettre en place via la coordinatrice des secrétariats.

LES ÉTAPES POUR LES FORMATIONS DE NIVEAUX 6 EN LICENCE

Ces étapes concernent les formations suivantes : **Assistant de Service Social (ASS), Éducateur de Jeunes Enfants (EJE), Éducateur Spécialisé (ES) (ne sont pas concernés les apprentis).**

ÉTAPE 1

Afin de mettre en place vos aménagements en relation avec votre formation, vous devez contacter le référent ou la référente handicap.
La confidentialité des informations médicales ayant permis la rédaction est garantie respectivement par le référent ou la référente.

Vous devez prendre un rendez-vous soit sur le site de Montrouge, soit sur le site de Neuilly-sur-Marne, soit sur le site de Meaux. Des permanences peuvent être mises en palce en présentiel et/ou en visioconférence.

Le référent ou la référente handicap vous accueille afin de vous éclairer sur les différents aménagements du PAEH. Les assistantes pédagogiques des filières, des partenariats universitaires ainsi que les responsables pédagogiques seront informés des dispositions, aides humaines, techniques et/ou aménagements du parcours, examens… par le référent ou la référente.

CONTACTS

Site de Montrouge
Site de Meaux jusqu'en nov. 2026

Marine Mauduit
Formatrice et coordinatrice des filières CESF et AES

IRTS Ile-de-France Montrouge
Neuilly-sur-Marne Meaux
1 rue du 11 Novembre - 92120 Montrouge - Bureau 431
01 40 92 35 33
mmauduit@irtsidf9293.eu

Site de Neuilly-sur-Marne

Sandrine Dias
Coordinatrice Service Transversalité

IRTS Ile-de-France Montrouge
Neuilly-sur-Marne Meaux
150 avenue Paul Vaillant-Couturier - 93330 Neuilly-sur-Marne - Bureau B012
01 49 44 14 15
sdias@irtsidf9293.eu

Site de Meaux
à partir de novembre 2026

Valérie Dubois-Orlandi
Référente de site
Ingénieure de formation

IRTS Ile-de-France Montrouge
Neuilly-sur-Marne Meaux
29 quai de la Grande Île - 77100 Meaux
01 40 92 76 42
vdubois@irtsidf9293.eu

Pour les étudiants inscrits en licence, un mail vous sera transmis en début d'année par les référents handicap pour vous expliquer les démarches à suivre.

ÉTAPE 2

Lorsque l'étudiant est inscrit à l'Université Paris-Est Créteil, celui-ci prend rendez-vous auprès d'un des médecins du Service de Santé Universitaire (SSU) de l'UPEC via Doctolib :
www.doctolib.fr/etablissement-de-prevention/creteil/service-de-sante-universitaire-ssu-upec

Notez cependant que les délais peuvent être très longs afin d'obtenir un rendez-vous, surtout à la rentrée de septembre, pensez donc à vous y prendre en avance.

OASISS-HANDICAP à l'IRTS

OASISS HANDICAP
Orientation Accompagnement
Secteur Intervention Sociale et Soin

Le dispositif OASISS (Orientation Accompagnement Secteur Intervention Sociale et Soin) Handicap propose un accompagnement des personnes en situation de handicap vers l'entrée dans les formations du secteur social et médico-social, et de la santé (aides-soignants et infirmiers).

C'est une formation préparatoire pour constuire un projet de formation et réussir les épreuves d'admission aux métiers du social.
La capacité d'accueil par an est de 15 places pour les formations sociales et 12 places pour les formations de la santé.

La formation se déroule sur le site de Montrouge.

LES OBJECTIFS

* **Valoriser** les expériences, compétences et parcours de vie, analyser les motivations et gagner en compétences professionnelles.

* **Promouvoir** l'accès aux formations du travail social et du soin au travers de dispositifs de soutien individualisés et des ressources de l'équipe pédagogique.

* **Travailler** à l'adéquation entre métier visé et situation de handicap en coordination avec les partenaires du Dispositif et ainsi sécuriser les parcours des apprenants.

* **Préparer** l'entrée en formation initiale ou en alternance.

* **Préparer** des personnes en situation de handicap visant des filières de formations différentes à un même secteur afin de décloisonner les services et emplois.

* **Faire face** aux difficultés de recrutement du secteur social et sanitaire.

LES PRÉREQUIS

* Avoir 18 ans minimum à la date de l'obtention du diplôme visé.

* Avoir une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), ou être en cours de reconnaissance (accusé réception de la demande).

* Être motivé et s'être renseigné sur les métiers envisagés, que ce soit ceux du secteur social ou ceux du soin.

* Participer à la totalité de la phase de recrutement.

Aucun diplôme n'est requis pour candidater au Dispositif OASISS. Il est en revanche important de vérifier que vous avez les diplômes requis pour l'entrée dans la formation que vous souhaitez préparer.

DURÉE & CONTENU DE LA FORMATION

65 jours de formation (35 jours de cours et 30 jours de stage) répartis sur 5 mois.

FILIÈRE SOCIALE : 8 blocs de formation – 420h

- Bloc 1 : Organisation administrative, pédagogique et étapes clefs du parcours de formation.
- Bloc 2 : Valoriser son parcours.
- Bloc 3 : La relation éducative.
- Bloc 4 : Immersions professionnelles de 210h (stage de 5 semaines à 35h par semaine + immersion d'une semaine en filières avec 4 jours en temps plein et 2 demi-journées en visites de structures).
- Bloc 5 : Conception et conduite de projet dans le travail social et sanitaire.
- Bloc 6 : Méthodologie de travail.
- Bloc 7 : Travailler en équipe pluriprofessionnelle.
- Bloc 8 : Expression et communication écrite et orale professionnelle.

FILIÈRE SOIN : 8 blocs de formation – 420h

- Bloc 1 : Organisation administrative, pédagogique et étapes clefs du parcours de formation.
- Bloc 2 : Valoriser son parcours.
- Bloc 3 : Sciences humaines et sociales.
- Bloc 4 : Immersions professionnelles.
- Bloc 5 : Posture professionnelle dans le travail sanitaire.
- Bloc 6 : Méthodologie de travail.
- Bloc 7 : Travailler en équipe pluriprofessionnelle.
- Bloc 8 : Communication professionnelle.

CONTACT

Charlène Grout
Coordinatrice de la pré-formation OASISS

IRTS Ile-de-France Montrouge
Neuilly-sur-Marne Meaux
1 rue du 11 Novembre
92120 Montrouge
Bureau 205

07 67 05 48 31
cgrout@irtsidf9293.eu

QUELQUES ASSOCIATIONS

De manière concomitante, vous pouvez vous adresser à une association qui pourra aussi vous guider pour différentes démarches. La liste ci-dessous est non exhaustive.

APF France Handicap

Cette association promeut la défense et la réprésentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Leur site internet regroupe de nombreuses informations, que ce soit sur l'accompagnement, le soin, les droits, l'hébergement, les loisirs et la culture, etc.
www.apf-francehandicap.org

LADAPT

LADAPT s'investit dans l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap. Elle propose des établissements de soin, des formations adaptées, de l'accompagnement, etc.
www.ladapt.net

Fédération des Associations pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)

L'APAJH accompagne tout type de handicap (moteur, sensoriel, mental, psychique, cognitif, etc.). Cette fédération propose différents établissements d'accompagnement et de soins.
Elle propose également un service en ligne gratuit où vous pouvez avoir des réponses à vos questions (01 44 10 81 50).
www.apajh.org

Union Nationale des Associations de Parents et Amis des personnes handicapées mentales (UNAPEI)

L'UNAPEI regroupe des associations pour les personnes en situation de handicap. Cela permet de savoir rapidement quelles associations et quels dispositifs existent près de chez vous.
www.unapei.org

Fédération Française des Dys (FFDys)

La FFDys est une association accompagnant les personnes Dys, notamment dans le milieu du travail.

www.ffdys.com

Fondation Santé des Étudiants de France (FSEF)

La FSEF cherche à faciliter l'accès aux soins des étudiants. Ils ont plusieurs structures en France, notamment d'accompagnement et de soutien des étudiants.
www.fsef.net

La fédé 100 % Handinamique

C'est un réseau d'entraide de jeunes personnes en situation de handicap, ainsi qu'un réseau d'associations étudiantes. Ils proposent notamment un tutorat, un handicafé pour l'insertion professionnelle ainsi qu'une bourse.
www.handinamique.org

Accompagner la Réalisation des Projets d'Études de Jeunes Élèves et étudiants Handicapés (Arpejeh)

Arpejeh accompagne les étudiants en situation de handicap dans l'insertion professionnelle. Ils proposent notamment un accompagnement dans la recherche d'un lieu de stage ou d'emploi adaptés.
www.arpejeh.com

Hanploi

Hanploi est un site de recrutement pour les travailleurs en situation de handicap.
www.hanploi.com

QUELQUES CONSEILS POUR PRENDRE SOIN DE SOI À L'IRTS

LE GUIDE DES LIEUX D'ACCUEIL PSYCHOLOGIQUE

L'IRTS Île-de-France Montrouge Neuilly-sur-Marne Meaux propose à ses étudiants un guide des lieux d'accueil psychologique. Il s'agit, d'une part, d'une présentation des différentes professions concernées par l'accompagnement psychologique et psychiatrique des publics, d'autre part, des dispositifs existants, que ce soit dans les domaines public, privé lucratif ou non lucratif ainsi que d'un aperçu du paysage médico-social francilien. L'objectif est d'offrir aux étudiants une ressource facilitant l'accès aux soins psychiques, quels que soient le niveau de leurs difficultés, leurs profils ou leurs moyens.



Le guide est disponible sur le site de l'IRTS :
fondation-itsrs.org/handicap/

LA PSYCHOLOGUE DE L'IRTS

Pourquoi me rencontrer ?



Décrochage
Identité de genre
Conflits familiaux
Dépression
Stress
Dépendance
Rupture amoureuse
Deuil
Anxiété
etc.

Une psychologue est présente à l'IRTS pour vous recevoir, vous accompagner et vous orienter.

Prise de rendez-vous possible le MARDI sur les sites de Montrouge (92) et Neuilly-sur-Marne (93)



Laëtitia DOUKHAN
ldoukhan@irtsidf9293.eu
06 18 56 39 60

FONDATION ITSRS
IRTS ÎLE-DE-FRANCE MONTROUGE NEUILLY-SUR-MARNE MEAUX

Toute l'équipe de l'IRTS vous souhaite une bonne rentrée et reste disponible pour toute question.

N'hésitez pas à nous proposer des améliorations qui viendront enrichir ce guide.

BON PARCOURS

FONDATION ITSRS

IRTS ÎLE-DE-FRANCE
MONTROUGE
NEUILLY-SUR-MARNE
MEAUX

FONDATION ITSRS IRTS ÎLE-DE-FRANCE MONTROUGE/NEUILLY-SUR-MARNE MEAUX

Site de Montrouge : 1 rue du 11-Novembre 92120 Montrouge **Site de Neuilly-sur-Marne** : 150 avenue Paul Vaillant-Couturier 93330 Neuilly-sur-Marne **Site de Meaux** : 29 quai de la Grande Île 77100 Meaux **Directeur de la publication** : Philippe Ropers **Rédaction** : Pôle IDH **Conception graphique et réalisation** : service communication IRTS **Photos** : service communication IRTS